



L'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail
lance un Appel à Candidatures pour le poste de :
Formateur « Préparateur de commandes »
(Nombre de postes : 2)

Profil requis :

- Être titulaire Diplôme de Technicien, ou diplôme équivalent, (**Diplôme donnant accès à l'échelle 08 de la Fonction Publique**) ;
- Avoir une formation en qualité de préparateur de commande est un atout majeur ;
- Justifier d'une expérience professionnelle cumulée d'au moins 3 ans dans le domaine des préparations des commandes, gestion de magasins et/ou conduite des chariots élévateurs ;
- Être de nationalité Marocaine ;
- Être âgé de moins de 40 ans à la date de la prise de service.

Dossier de candidature :

- Formulaire de candidature (**F1**) à remplir, téléchargeable depuis les sites www.ofppt.ma (volet Ressources Humaines) et www.emploi-public.ma ;
- Lettre de motivation ;
- CV actualisé et explicitant de manière détaillée les expériences professionnelles en rapport avec le poste ;
- Copies légalisées des attestations de travail ;
- Copie légalisée de la CNI ;
- Copie légalisée du diplôme requis (les diplômes délivrés par les établissements étrangers doivent être accompagnés par des attestations administratives d'équivalence).

Date et lieu de dépôt des candidatures :

Délai limite de dépôt des candidatures : **22/02/2019** inclus (Tout dossier de candidature reçu après cette date ne sera pas pris en considération) ;

Les dossiers de candidatures doivent être déposés à l'adresse :

OFPPT (Bureau d'ordre)
Intersection de la route B.O N°50 et la route nationale N° 11
Sidi Maârouf – Casablanca.

N.B : Tout dossier incomplet, reçu après la date limite ou transmis par email ne sera pas pris en considération.

Date et lieu du concours :

Les candidats présélectionnés sur dossier seront convoqués à des tests d'évaluation, dont les dates et les lieux du déroulement seront indiqués ultérieurement.

Affectation :

Les candidats retenus seront affectés en fonction du besoin et selon l'ordre de mérite.